



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle

Vendredi 5 avril 2019

à 11h30

Préfecture du Morbihan
Place du général de Gaulle

VANNES

Contact presse : Eric BOIREAU

Directeur

unité départementale du Morbihan de la DIRECCTE

02 97 26 26 26



morbihan.gouv.fr



[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)



Préfet du Morbihan

« Plan 10.000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle »

Ce plan s'inscrit dans l'action globale « La France, une chance pour chacun ».

En cohérence avec les annonces du Président de la République, il s'agit de mettre l'**accès à l'éducation, à l'emploi et au travail au centre de la démarche d'inclusion** pour contribuer à la réponse aux fractures sociales et territoriales.

Le plan doit donc se traduire par des **engagements forts** et des **actions concrètes** centrés sur **l'inclusion et l'insertion professionnelle** pour accompagner :

- le développement des compétences ;
- l'orientation et l'accès au marché du travail des publics, en particulier les plus fragiles et éloignés du marché du travail.

Un plan pour impulser et accompagner

Un plan de mobilisation des entreprises en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle a été lancé par la ministre du Travail, dans la continuité de la mobilisation des 100 plus grandes entreprises le 17 juillet 2018 à l'Élysée.

L'objectif de cette démarche est d'impulser et d'accompagner la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle.

Appel à la responsabilité sociale des entreprises

Pour répondre à cet enjeu, le meilleur levier de l'inclusion est l'accès à l'emploi, pour lequel la mobilisation des entreprises est essentielle. Le plan fait appel à la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Elles ont un rôle majeur dans la cohésion sociale du pays et leur force de transformation en facilitant et accompagnant la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur de l'inclusion dans l'emploi.

Deux volets :

- un **volet national** vise à mobiliser une centaine de grandes entreprises en faveur de l'inclusion dans l'emploi ;
- un **volet territorial** adapte au contexte de chaque territoire. Il vise à mobiliser 10 000 entreprises (PME petites et moyennes entreprises, ETI entreprise de taille intermédiaire (entre 250 et 4 999 salariés), filiales des grandes entreprises) grâce à l'appui des acteurs locaux : entrepreneurs engagés et réseaux existants.

Le pilotage et l'animation du plan sont assurés par le cabinet de la ministre du Travail, et l'équipe du Haut-Commissariat aux compétences.

Deux personnalités qualifiées sont missionnées afin d'impulser et d'amplifier la mobilisation des entreprises : Jean-Marc BORELLO pour le volet national et Florence POIVEY pour le volet territorial.

Les 2 volets du plan doivent se traduire par des engagements forts et des actions concrètes pour accompagner le développement des compétences, l'orientation et l'accès au marché du travail de nos concitoyens, en particulier les plus fragiles.

Les engagements

Les engagements doivent reposer sur 4 grands principes, communs aux deux volets :

- la **liberté donnée aux entreprises** en matière de dispositifs et de publics. Chaque entreprise construit sa feuille d'engagements et met l'accent sur les dispositifs et/ou sur les publics qui lui conviennent ;
- une mobilisation sous forme **d'engagements volontaires** ;
- la priorité donnée à des **engagements centrés sur l'inclusion et l'insertion professionnelle** des publics éloignés du marché du travail ;
- **favoriser les échanges de bonnes pratiques et les mises en réseau** au sein de clubs d'entreprises engagées.

Les thématiques définies

14 thématiques sont proposées aux entreprises afin de les orienter vers des actions faisant l'objet d'une attention particulière du Gouvernement :

- Stages de 3ème pour les jeunes des Quartiers relevant de la Politique de la Ville (QPV);
- Contribution à l'orientation et aux « parcours avenir » de découverte de l'entreprise ;
- Accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'alternance, en particulier jeunes des QPV et jeunes en situation de handicap ;
- Réalisation de parrainages ou de marrainages ;
- Accompagnement et recrutement de jeunes issus de parcours d'insertion (EPIDE, Garantie Jeune, etc.) ;
- Partenariats renforcés avec les réseaux de l'inclusion et de l'IAE (accompagnement, formation, recrutement) ;
- Accompagnement et recrutement de travailleurs handicapés ;
- Recrutement dans le cadre de l'expérimentation « emplois francs » ;
- Accompagnement et recrutement de réfugiés (programme HOPE, etc.) ;
- Formation et insertion dans l'emploi de personnes (dont jeunes) placées sous main de justice ;
- Mise en place de démarches innovantes en faveur de « l'emploi / inclusion », de lutte contre l'illettrisme ;
- Participation au changement d'échelle dans l'offre d'insertion par l'économique (clauses sociales marchés publics, politique d'achats responsables, sous-traitance dans le cadre de l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés, etc.) ;
- Mises en situation professionnelle, recrutements de personnes en parcours d'insertion ou issues de parcours d'insertion ;
- Engagements pour l'accès solidaire aux produits et services (alimentation, énergie, eau, etc.).

Une Charte commune (en cours d'élaboration) viendra confirmer l'engagement de chaque entreprise.